

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> novembre 2012 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1239283S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Véronique MAUPOINT, directrice territoriale à Clermont-Ferrand et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre BRUN, adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant:

1. – aux missions dévolues à la direction de Clermont-Ferrand;
2. – à la gestion de la direction de Clermont-Ferrand, notamment:
  - à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction de Clermont-Ferrand;
  - au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement);
  - aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Y. IMBERT